

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 13 décembre 2022, à 19 h 30, au Centre administratif de La Pocatière, au 1011, 6^e Avenue Pilote, à La Pocatière, à laquelle il y a quorum.

Membres présents :

Madame Magali Émond, présidente
Madame Marie-Lyne Cayouette, vice-présidente (à distance)
Madame Valérie Beaulieu (à distance)
Madame Véronique Brillant (à distance)
Madame Karine Malenfant (à distance)
Monsieur Guy Dumont (à distance)
Madame Marie-Hélène Harvey (à distance)
Madame Dominique Brière (à distance)
Madame Cloé Gagné (à distance)
Monsieur Dominique Viel (à distance)
Madame Valérie Potvin (à distance)
Madame Martine Paradis (à distance)
Monsieur Denis Bastille (à distance)
Madame Nadine St-Onge (à distance)
Madame Geneviève Corbin (sans droit de vote) (à distance)
Monsieur Antoine Déry (sans droit de vote)
Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote) (à distance)
Madame Caroline Dufour (sans droit de vote)

Membre absent :

Monsieur Jean-François Lévesque

Présence du public :

Deux personnes assistent à la rencontre, sans droit de parole, soient : mesdames Sylvie Thériault et Marie-Pier Boulay.

0.0. SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021-2022 (19 H 30)

Conformément à l'article 220.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration tient une séance publique d'information au cours de laquelle il présente le rapport annuel 2021-2022 du centre de services scolaire à la population.

Aucune question n'est adressée au conseil d'administration sur ce rapport.

1. MOT DE BIENVENUE

La présidente souhaite la bienvenue à tous.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 37)

La réunion est ouverte à 19 h 37 sous la présidence de madame Magali Émond, présidente. Madame Geneviève Soucy, secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et valablement ouverte.

3. CA 2022-12-0203 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Valérie Potvin **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté :

- 0.0 Séance publique d'information et de consultation du rapport annuel 2021-2022
 - 1. Mot de bienvenue
 - 2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
 - 3. Approbation de l'ordre du jour
 - 4. Questions du public
 - 5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2022
 - 6. Suivis au procès-verbal
 - 7. Informations de la direction générale
 - 7.1 Enjeux stratégiques
 - 7.2 Décisions du directeur général
 - 8. Comités du conseil d'administration – suivis et recommandations
 - 9. Détermination des services éducatifs dispensés dans les écoles à compter de 2023-2024
 - 10. Règles et critères d'inscription des élèves dans les écoles à compter de 2023-2024
 - 11. Calendrier scolaire 2023-2024 – Formation générale des jeunes
 - 12. Calendrier scolaire 2023-2024 – Formation générale des adultes et formation professionnelle
 - 13. Autorisation de signature du protocole de négociation locale à intervenir entre le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup et le Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage
 - 14. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026
 - 15. Liste des écoles et actes d'établissement 2023-2024
 - 16. Entente concernant la mise en œuvre du programme de qualification environnementale relatif aux halocarbures – Autorisation de signature
 - 17. *Sujet retiré*
 - 18. Questions diverses
 - 19. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité.

4. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public lors de cette séance.

5. CA 2022-12-0204 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2022

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Denis Bastille **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2022, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

6. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Il n'y a aucun suivi au procès-verbal lors de cette séance.

7. INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

7.1 ENJEUX STRATÉGIQUES

Plan d'engagement vers la réussite :

Le comité du Plan d'engagement vers la réussite s'est réuni. Notre portrait est complété. Nous sommes en attente du Plan stratégique du ministère de l'Éducation du Québec pour définir nos objectifs en janvier 2023.

7.2 DÉCISIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général présente les décisions qu'il a prises conformément au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur.

8. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SUIVIS ET RECOMMANDATIONS

Comité des ressources humaines :

Le comité des ressources humaines s'est réuni le 12 décembre 2022. Une présentation du contexte et du mandat pour le début de l'amorce du processus de négociations locales avec le Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage a été faite.

Comité consultatif du transport :

Le comité consultatif du transport s'est réuni le 29 novembre 2022. Les principaux sujets traités sont :

- Mandats du comité;
- Révision des règles de régie interne;
- Présentation du bilan du transport du midi pour 2022-2023;
- Portrait du transport du matin et du soir 2022-2023;
- Dépôt de la Politique sur le transport scolaire pour révision à venir.

9. CA 2022-12-0205 DÉTERMINATION DES SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉCOLES À COMPTER DE 2023-2024

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire doit déterminer les services éducatifs dispensés par chaque école;

CONSIDÉRANT le projet de services éducatifs qui seront dispensés dans les écoles applicables à compter de l'année scolaire 2023-2024 soumis à la consultation des organismes partenaires conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les résultats de cette consultation menée par les Services éducatifs jeunes;

IL EST PROPOSÉ par Nadine St-Onge et résolu :

DE DÉTERMINER les services éducatifs qui seront dispensés dans les écoles du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup, applicables à compter de l'année scolaire 2023-2024, conformément au document déposé.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

10. CA 2022-12-0206 RÈGLES ET CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES À COMPTER DE 2023-2024

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire doit déterminer les règles et critères d'inscription des élèves dans ses écoles;

CONSIDÉRANT le projet de règles et critères d'inscription des élèves dans les écoles applicables à compter de l'année scolaire 2023-2024 soumis à la consultation des organismes partenaires conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les résultats de cette consultation menée par les Services éducatifs jeunes;

IL EST PROPOSÉ par Marie-Hélène Harvey et résolu :

D'ADOPTER les règles et critères d'inscription des élèves dans les écoles du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup, applicables à compter de l'année scolaire 2023-2024, conformément au document déposé.

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

11. CA 2022-12-0207 CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024 – FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT le projet de calendrier scolaire 2023-2024 de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire soumis à la consultation;

CONSIDÉRANT les résultats de cette consultation;

IL EST PROPOSÉ par Dominique Brière et résolu :

QUE soit adopté le calendrier scolaire 2023-2024 de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire tel que déposé.

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

12. CA 2022-12-0208 CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024 – FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et de formation générale des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT les projets de calendrier scolaire 2023-2024 de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes soumis à la consultation;

CONSIDÉRANT les résultats de la consultation;

IL EST PROPOSÉ par Guy Dumont et résolu :

QUE soient adoptés les calendriers scolaires 2023-2024 de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes tels que déposés.

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

**13. CA 2022-12-0209 AUTORISATION DE SIGNATURE DU
PROTOCOLE DE NÉGOCIATION LOCALE À
INTERVENIR ENTRE LE CENTRE DE
SERVICES SCOLAIRE DE KAMOURASKA-
RIVIÈRE-DU-LOUP ET LE SYNDICAT DE
L'ENSEIGNEMENT DU GRAND-PORTAGE**

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles stipulations négociées et agréées à l'échelle nationale entre la Centrale des syndicats du Québec, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) et le Comité patronal de négociation pour les centres de services scolaires francophones (CPNCF) sont entrées en vigueur le 17 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 58 de la *Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic*, certaines matières sont l'objet de stipulations négociées et agréées à l'échelle locale;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup souhaite mettre à niveau certaines dispositions de l'entente locale en vigueur depuis le 25 mai 2016;

IL EST PROPOSÉ par Dominique Brière et résolu :

QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup entame des discussions quant au protocole à intervenir afin d'amorcer les négociations de matière locale;

QUE la présidente, madame Magali Emond, et le directeur général, monsieur Antoine Déry, soient autorisés à signer le protocole de négociation locale à intervenir avec le Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage.

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

**14. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES
IMMEUBLES 2023-2026**

Le directeur général, monsieur Antoine Déry, dépose le document *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2024*. Il explique le tout ainsi que le processus de consultation afin de débiter celle-ci auprès des instances concernées.

Le document sera adopté officiellement le 11 avril 2023.

15. LISTE DES ÉCOLES ET ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024

Le directeur général, monsieur Antoine Déry, dépose les documents *Liste des écoles 2023-2024* et *Actes d'établissement 2023-2024*. Il explique le tout ainsi que le processus de consultation afin de débiter celle-ci auprès des instances concernées.

Les documents seront adoptés officiellement le 11 avril 2023.

**16. CA 2022-12-0210 ENTENTE CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE
DU PROGRAMME DE QUALIFICATION
ENVIRONNEMENTALE RELATIF AUX
HALOCARBURES – AUTORISATION DE
SIGNATURE**

CONSIDÉRANT l'article 29.1 de la *Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre*;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur les halocarbures*;

CONSIDÉRANT l'importance d'établir les termes et les conditions d'une collaboration entre la Ministre et le centre de services scolaire afin d'offrir la formation sur les halocarbures exigée pour le programme de qualification environnementale relatif aux halocarbures pour la couverture régionale des territoires des centres de services scolaires francophones suivants :

- Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup;
- Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs;

IL EST PROPOSÉ par Guy Dumont et résolu :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Antoine Déry, à signer l'Entente concernant la mise en œuvre du programme de qualification environnementale relatif aux halocarbures telle que présentée, pour et nom du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

18. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucune question lors de cette séance.

19. CA 2022-12-0211 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 19 H 53)

IL EST PROPOSÉ par Martine Paradis et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

La secrétaire générale,

La présidente,

Geneviève Soucy

Magali Émond